

MAIRIE DE SAILLY-LEZ-LANNOY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026/25

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à 9 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sailly-lez-Lannoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric SKYRONKA, Maire, en suite de la convocation en date du 16 mars dont un exemplaire a été affiché au panneau réservé à cet effet, sous le préau de la mairie.

Séance ouverte

Étaient présents : Mme BOZEK Martha, M. DENIEUL Alain, Mme DENOIT Valérie, M. GOREZ Patrick, Mme HAUSTRATE Céline, Mme HUYGHE Bernadette, M. JOLY Johannes, Mme LEPEVE Christelle, M. MÉPLON Paul, M. MESTACK Jean-Louis, Mme POLLET Hélène, M. POLLET Thomas, M. SKYRONKA Eric, Mme SPELEERS Chantal, M. SPELEERS Philippe, Mme VANBREMEERSCH Sophie, M. VANDYSTADT Benoît, Mme VERTAIN Samia, M. WYFFELS Jean-Charles.

Secrétaire de séance : M. MÉPLON Paul

VOTE DES SUBVENTIONS AU GIP-AGIRE VAL DE MARQUE ET AU CLAP.

- Vu la délibération n°2010/42 du 23 juin 2010, autorisant la fusion des organismes suivants : la Maison de l'emploi, la Mission Locale et le PLIE dans le cadre d'un Groupement d'Intérêt Public ;
- Considérant que la commune a reçu les appels de subventions de fonctionnement du GIP-AGIRE et du CLAP pour l'année 2026, Monsieur le Maire propose d'attribuer un budget de 5 000 € pour les structures suivantes :
 - o GIP AGIRE Val de marque
 - o CLAP

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Valide les subventions de fonctionnement aux deux organismes ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.
- Adopte :
 - à 18 voix pour (Madame LEPEVE ne prend pas part au vote)
 - à 0 voix contre
 - à 0 abstention(s)

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire M. Eric SKYRONKA	Le Secrétaire de séance M. Paul MÉPLON
 	